Le champ d'application de la T.V.A. sur les cessions d'immeubles et les opérations de régularisation

06 10 28 55 71

Ref : 262H0014

Programme développé :

Préambule : Une notion capitale difficile à appréhender : la notion d'assujetti agissant en tant que tel :

I) Le champ d'application de la TVA sur les immeubles

A) Les terrains à bâtir
- définition
- terrain nu
- immeuble inutilisable lors de la vente

B) Les immeubles neufs
- immeubles construits
- travaux rendant l'immeuble à l'état neuf

C) Les immeubles anciens sur option
- principe : exonération
- exception : application de la TVA sur option
  Sur le prix total
  Sur la marge

II) Les opérations de régularisation et les cas de dispense de TVA

A) Les cas de régularisation

B) Les obligations déclaratives

C) Transfert de droit à déduction à l'acquéreur

D) Les cas de dispense de TVA

Dernière mise à jour Novembre 2026 (sera mise à jour pour la prochaine session programmée)

Organisation :

- Durée : 2,5 heures
- Distanciel Inter-entreprises
- Date : Nous consulter
- Tarif :150,00 H.T. / participant

Objectifs pédagogiques :

- Être en mesure de comprendre le champ d'application de TVA lors de la cession d'un immeuble à travers l'examen de la jurisprudence récente.
- Comprendre pourquoi l'immeuble peut en être exclu

Public visé :

- Experts comptables et collaborateurs
- Notaires et collaborateurs
- Professionnels de l'immobilier avertis

Prérequis :

- Être averti en matière fiscale immobilière et connaitre les concepts

Formateur :

- Denis ROCHE - Fiscaliste

Moyens et supports pédagogiques :

- Face à face pédagogique en visio
- Remise d'un support au format PDF actualisé aux dernières réglementations

Modalités d'évaluation et de suivi

- Un quizz final pour analyser la compréhension des concepts développés
- Réponses aux questions post-formations

Accessibilité

- Nous contacter pour toute demande liée à une situation d'handicap